

DÉPARTEMENT

HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles**

NO. IBRES DE MEMBRES

Affiliés
au Comité En exercice
Syndical Présents

37 37 31

Séance du 14 mai 2008

Date de la convocation

28/04/08

Date d'affichage

28/04/08

Objet de la Délibération

Opération Façades : action
d'accompagnement de l'OPAH
de Revitalisation Rurale

L'an deux mille huit

Et le quatorze mai 2008

à Dix Sept heures Trente , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

G.AFFRE (CdC Saint-Chinian), **J.ARCAS** (Conseil Général), **JN BADENAS** (Conseil Général), **D.BEDOS** (CdC Coteaux-Chateaux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **F.BARSSE** (Bédarieux), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinian), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **F. GALBE** (Commune Pujol/Orb), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon) **MH LAVASTRE** (Bédarieux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **G. MARCOUIRE** (Conseil Général), **A. MARTINEZ** (Conseil Général), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **R PAILLES** (Conseil Général), **J.PALAYSI** (CdC Saint-Chinian), **Y.POUJOL** (CdC Combes & Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **R.TROPEANO** (Conseil Général)



SOUS PREFECTURE
REÇU LE

27 MAI 2008

SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire

après [23/05/08] lecture

le [23/05/08]

et pub [23/05/08] otification

du [23/05/08]

2008-05-19

Objet : Opération Façades : action d'accompagnement de l' OPAH de Revitalisation Rurale.

Suite à l'étude réalisée, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a engagé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale en Mai 2007 pour une durée de cinq ans, sur l'ensemble du territoire du Pays.

Cette OPAH-RR est complétée par des actions d'accompagnement visant, notamment, à la revalorisation des centres anciens. La mise en valeur des façades dans les centres bourgs permettra en effet de redynamiser et de mettre en valeur le village. Les façades sont la partie privée constituant l'espace public, leur restauration a donc un impact direct sur le cadre de vie des habitants des centres anciens (rues, places...).

Cette action est donc destinée à encourager tous les propriétaires (résidences principales ou secondaires) à engager des travaux de façade qui répondent à un cahier des charges précis. Le cahier de recommandations architecturales édité par le Pays est également un document de référence. Un périmètre d'intervention est déterminé dans chaque centre ancien. Chaque dossier fera l'objet d'un avis et conseil avant travaux et d'une visite de conformité après travaux. Un objectif de deux cent cinquante façades rénovées par an peut être atteint sur le territoire du Pays.

En modification de notre décision en date du 10 mai 2007, le coût total de cette opération est évalué à 1.935.000 €, pour laquelle les cofinancements suivants sont sollicités :

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Région Languedoc-Roussillon | 96.750 € |
| Département de l'Hérault | 48.375 € |
| Autres | 241.875 € |

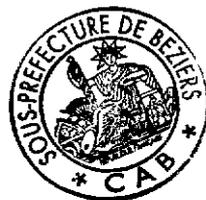
le solde étant apporté par l'autofinancement des propriétaires.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement proposé et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte, sur le plan de financement proposé et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 14 mai 2008.



le Président,
François BOUTES

SOUS PREFECTURE
RECUE

27 MAI 2008

SERVICE COURRIER

